



PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 2 mai 2017, il sera procédé à une enquête publique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, portant sur l'opération de vidange de la retenue de Camp Bourjas sur la commune de Collobrières.

Le projet consiste en la vidange et le curage partiel de la retenue de Camp Bourjas afin de permettre la prospection des parties immergées de l'ouvrage pour lancer des travaux de maintenance et d'entretien.

Il a fait l'objet d'une étude d'incidences sur les eaux et milieux aquatiques et d'une évaluation des incidences Natura 2000.

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du responsable du projet, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Environnement et Forêt – Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie – CS 31209 – 83070 TOULON CEDEX (adresse postale) – ☎ : 04 94 46 83 83.

L'enquête publique se déroulera du 22 mai 2017 au 26 juin 2017, soit 36 jours en mairie de Collobrières, siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier sera déposé en mairie de Collobrières où le public pourra en prendre connaissance du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 30 :

Mairie de Collobrières
Place de la Libération – 83610 COLLOBRIERES

Le dossier et l'avis d'enquête seront mis en ligne sur le site internet de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr> : rubrique : politiques publiques - environnement - projets d'aménagement impactant l'environnement). Le dossier sera consultable depuis un poste informatique dédié installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Collobrières. Il pourra également les adresser par courrier postal, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à l'adresse susvisée ou par courrier électronique à l'adresse suivante : campbourjas@collobrieres.fr

Les observations et propositions émises par courrier électronique seront accessibles pendant la durée de l'enquête sur le site internet de l'État dans le Var.

Monsieur Michel RIQUET, Colonel de l'armée de terre (E.R.) et mandataire judiciaire à la protection des majeurs, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra personnellement le public en mairie les jours suivants :

Permanences	Mairie de Collobrières
Lundi 22 mai 2017	9 h - 12 h
Mardi 30 mai 2017	15 h 30 - 17 h 30
Mercredi 7 juin 2017	9 h - 12 h
Jeudi 15 juin 2017	9 h - 12 h
Lundi 26 juin 2017	15 h 30 - 17 h 30

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de Collobrières, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service aménagement durable). Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de l'État dans le Var.

La décision d'autorisation ou de refus d'autorisation au titre de la loi sur l'eau relève de la compétence du préfet du Var par voie d'arrêté.